



Ajournement de la demande de réintégration de mon époux

Par **KADOUJA**, le **22/03/2010** à **18:04**

Bonjour, après 2 ans d'attente ; mon mari reçoit un courrier de la préfecture de non recevabilité de sa demande et que la décision peut être révisée en cas où moi j'aurais mon titre de séjour . après avoir obtenu mon titre de séjour , il a envoyé la photocopie . et dernièrement , il reçoit un ajournement de 2 ans de sa demande de nationalité française . le motif est qu'il m'a hébergé alors que j'étais en situation irrégulière. depuis notre mariage , j'ai pas cessé de formuler des demandes de titres de séjours j'ai même des preuves. j'ai respecté la décision de la préfecture est je suis rentré en Algérie alors que j'ai laissé un mari malade et maintenant on lui refuse sa nationalité par ma faute alors qu'il est né et vécu en France. je voulais savoir s'il peut avoir un gain de cause s'il fait un recours . merci